

Informations pratiques 2021-2022

L'école souhaite apporter, tant que possible, un **coup de pouce à la planète** et pense surtout à l'avenir de nos enfants.

Un esprit citoyen dans un corps sain. Une philosophie tournée vers une sensibilité à la nature, l'environnement, le bien manger et l'écologie. Le tout en enrichissant les apprentissages et non à leur détriment.

La société évolue et la vie à l'école également.

Nous ne souhaitons pas imposer quoi que ce soit au niveau du cadre familial mais nous souhaitons que les projets mis en place intra-muros soient bien accueillis et respectés.

Voici quelques exemples de ce qui se fait déjà et nous voulons assurer la continuité : collation nutritive, zéro Watt, Ose le vert, « éco'lier » (Piétrebais), école du dehors, ...

En **maternelle** la collation est offerte par l'Administration communale ; le **potage** est maintenu ainsi que le **fruit** le mercredi.

En **primaire**, les 1^{ères} à Opprebais et la classe de Mme Peggy continueront avec ce mode de fonctionnement et les autres années primaires avec une **collation nutritive** (éviter les sucreries) en semaine et au moins un **fruit/légume** le **mercredi**.

Afin de rester cohérent avec notre philosophie, pour les **anniversaires** nous demandons **soit** d'apporter un gâteau **soit** des petits sachets de bonbons individuels (qui seront distribués en fin de journée). La réussite de ce moment privilégié pour l'enfant ne dépend pas de la quantité de sucrerie offerte.

L'**eau (dans une gourde)** DOIT rester la boisson de prédilection.

Dans les directives maintenues pour la rentrée, **le lavage des mains** reste prioritaire. Afin de réduire l'impact au niveau des déchets, pour les enfants de **l'école primaire**, merci de prévoir un **petit essuie nominatif** qui sera repris et lavé à la maison **chaque semaine**.

De par la situation sanitaire, nous tenons également à préciser que le mot d'ordre est **l'aération** des locaux. Nous souhaitons que les enfants restent en bonne forme. Merci donc de penser aux gros **pulls** lorsque la météo sera frileuse. Il est impossible de compenser à l'identique avec le chauffage.

Le **jardin** est ouvert aux enfants de l'école primaire –sauf en cas de pluie .

→ Une paire de **bottes** reste à l'école (la terre qui sèche se détache des semelles en classe).

Informations pratiques 2021-2022

« Une cour de récréation où il fait bon vivre »

*Une équipe de **personnes de confiance** : une boîte aux lettres est à la disposition des enfants afin qu'ils puissent y glisser un petit mot pour demander une **écoute** particulière.

*Contactez l'école en cas de situation dérangeante dont votre enfant parlerait de façon récurrente à la maison.

*Selon l'urgence, merci de privilégier la communication par mail direction@ecoleincourt.be

*Une messagerie est également disponible au 010/88.94.02

Accueil extrascolaire

Encadré par l'I.S.B.W.

De **7h00** à **18h00**

Possibilité à partir de 6h00 jusqu'à 20h00 – horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents.
(avertir la veille au 081/61.42.48). Voir document ci-joint

Natation

Frais de transport couverts par un subsidé communal.

Piétrebais : Jodoigne

1^{ère} et 2^{ème} primaires Opprebais : Aquaplouf à Thorembais (voir grille-horaire)

Participation aux frais

La fourniture classique (livres, cahiers, classeurs, ...), les photocopies et le matériel didactique sont financés par l'Administration communale.

Une participation financière peut être demandée lors d'activités culturelles ou sportives

ainsi que pour l'accès à la piscine.

Une **aide** peut être apportée grâce au CPAS ou l'APEI (Association de Parents des Ecoles d'Incourt).

Objets trouvés

Ils seront exposés le dernier mercredi de chaque mois.

Ensuite, ils seront déposés pour des actions humanitaires.

Cartable magique

Ecole des devoirs

Nous sommes à la recherche de bénévoles

Ramassage scolaire

Organisé par le MET (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports).

Gratuit jusque 12 ans, ensuite pris en charge par l'Administration communale.

Une demande de prise en charge doit être effectuée **avant** que l'enfant n'emprunte le transport scolaire. Il faut alors attendre d'accord. Des **frais de garderie** peuvent être engendrés lors de l'**attente** du ramassage scolaire et seront à charge des parents.

Assurance scolaire

AXA

Place du Trône 1
1000 Bruxelles